



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

Direction de l'Administration
Générale
Bureau de la Protection de la Nature
et de l'Environnement

ARRETE du

**Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
« Nappes Profondes » de Gironde
Arrêté Préfectoral modificatif**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-30 sur la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 1999 instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux "nappes profondes" de Gironde,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2005 modifié, portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau,

VU la lettre du 7 octobre 2009 de Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde désignant Monsieur Vincent NUCHY conseiller général du Canton de Belin-Beliet pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE « Nappes Profondes » de Gironde, en remplacement de Monsieur Alain PERONNAU,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER – Le collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux de la commission locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Nappes Profondes » de Gironde est modifié comme suit :

collectivités	Titulaires	suppléants
Conseil Général	M. Jacques MAUGEIN M. Alain RENARD M. Vincent NUCHY	

Article 2 : Le reste est sans changement

Article 3 : Monsieur Vincent NUCHY est désigné en qualité de membre de la commission locale de l'eau en remplacement de Monsieur Alain PERONNAU pour la durée du mandat restant à courir

Article 4 : Publication et exécution :

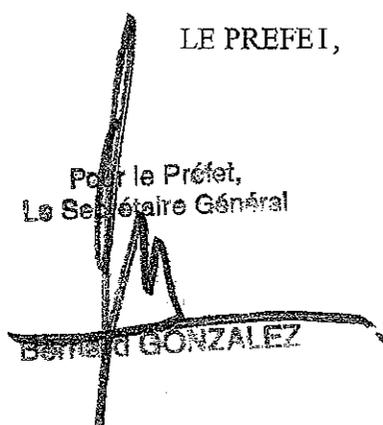
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et la liste des membres de la CLE sera actualisée sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau

Fait à Bordeaux, le 24 DEC. 2009

LE PREFET,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Bernard GONZALEZ